

Le comité de direction du Département régional de médecine générale (DRMG) tient à vous souhaiter une bonne rentrée de septembre.

Comme convenu, nous vous transmettons un aperçu des sujets traités lors du dernier DRMG.

PREM 2019

Nous sommes déjà en démarche de recrutement pour les PREM de 2019. Le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confirmé qu'il octroie 17 PREM 2019 pour le Bas-Saint-Laurent. Il reste 5 PREM 2018 (disponibles depuis le 15 octobre 2017) qui n'ont pas été octroyés et qui sont disponibles jusqu'au 30 novembre prochain.

Voici la distribution des 22 PREM 2018 – 2019 adoptés par le DRMG :

Kamouraska	2
Témiscouata	4
Rivière-du-Loup	2
Les Basques	3
Rimouski-Neigette	2
La Mitis	4
La Matapédia	3
La Matanie	2

Les candidats intéressés par une pratique au Bas-Saint-Laurent seront invités à nous transmettre une demande de PREM 2019 entre le 15 octobre et le 15 novembre prochain (Avis de conformité).

PROS

Comme indiqué précédemment, le DRMG a la responsabilité, selon la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), de définir et de proposer le plan d'organisation de services (PROS).

L'objectif du PROS est de préciser, par territoire de réseau local de services (RLS), les services dispensés à partir d'un cabinet privé, d'un CLSC ou d'une clinique externe d'un centre hospitalier exploité par un établissement, la nature des services existants et attendus en matière d'accessibilité et de prise en charge des diverses clientèles.

Une mise à jour du PROS est en cours et nous en profitons pour remercier les tables locales de chaque RLS pour leur précieuse collaboration. Le document doit être déposé auprès du MSSS en novembre prochain.

Si vous êtes intéressé par les travaux, nous vous invitons à interpellier les membres de vos tables locales.

Guichet d'accès aux médecins de famille (GAMF) - État de situation

Grand Ménagement – Version 2

L'exercice d'épuration des usagers inscrits au GAMF avant 2016 est encore en cours. Les coordonnateurs de vos régions respectives vont possiblement vous interpellier afin de soutenir cette épuration. Nous vous encourageons à appuyer cet effort collectif, par exemple, en comblant l'attrition dans vos clientèles par des inscriptions.

Lorsque nous regardons la progression de la réduction des inscrits avant 2016, nous avons des résultats comparables au reste du Québec, soit 15.50 % pour le BSL et 16.30 % pour le Québec.

ACCÈS PRIORISÉ AUX SERVICES SPÉCIALISÉS/ CENTRE DE RÉPARTITION DES DEMANDES DE SERVICE (APSS/CRDS)

Depuis le 4 septembre 2018, la deuxième cohorte de formulaires de l'APSS, ainsi que la version révisée de la première cohorte sont disponibles. En effet, vous devez utiliser les formulaires standardisés du MSSS et les acheminer au CRDS. Voici pour les spécialités médicales concernées :

Médecine interne	Physiatrie
Rhumatologie	Chirurgie générale
Neurochirurgie	Héмато-oncologie
Chirurgie vasculaire	Cardiologie
Orthopédie	Ophthalmologie
Pédiatrie	ORL
Urologie	Neurologie
Néphrologie	Gastroentérologie

Les nouveaux formulaires sont disponibles dans votre dossier médical électronique via Safir et sur le site du MSSS:
<http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/intra/formres.nsf/vdocdate?openview&count=250>

Priorités A

Les raisons de consultation standardisées avec une priorité A ont été retirées des formulaires. Il est demandé aux médecins référents de consulter les « Alertes cliniques » et les directives qui figurent au verso des formulaires. Pour une condition clinique jugée urgente (A<3 jours), vous devez communiquer avec le spécialiste de garde. Vous devez tout de même transmettre le formulaire au CRDS en précisant dans la case « Autre raison de consultation non standardisée au formulaire ou modification d'une priorité clinique » les informations suivantes : le nom du spécialiste rejoint, la raison de consultation et la date du rendez-vous (si disponible). Il faut aussi indiquer « A » dans la case « priorité clinique ». Voici un exemple :

<input checked="" type="checkbox"/> Autre raison de consultation non standardisée au formulaire ou modification d'une priorité clinique (justification OBLIGATOIRE dans la section suivante) : Raison de consultation. Discuté avec Dr Spécialiste et rendez-vous le 1 octobre 2016	Priorité clinique A
--	------------------------

ATELIERS CoMPAS

Les ateliers CoMPAS sont de retour au Bas-Saint-Laurent cet automne. Ils permettent de :

Développer une lecture commune des pratiques des équipes de première ligne en matière de prévention et de gestion de MPOC, grâce à l'interprétation :

- des données de l'état de santé de la population du territoire;
- des données liées à la consommation de soins et services des personnes atteintes de MPOC.

Améliorer les connaissances sur les meilleures pratiques pour la prévention et la gestion de MPOC en première ligne, incluant les pratiques interprofessionnelles.

Développer une approche réflexive.

Les prochains ateliers auront lieu les :

- 24 octobre : Matane
- 25 octobre : La Mitis
- 26 octobre : Rimouski
- 29 octobre : Témiscouata
- 30 octobre : Kamouraska

Des crédits FMOQ sont disponibles pour l'occasion.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec monsieur Dominique Perron, en composant le 418-724-5231 poste 517

Si vous avez des questions en lien avec les informations se retrouvant dans ce document, veuillez vous adresser à un des membres du comité de direction du DRMG :

Rimouski-Neigette	Myriam Croteau et Véronique Clapperton
Témiscouata	Guildo Côté
Rivière-du-Loup	Jean-François Hérard et Éric Paradis
Kamouraska	Jean Hudon
Les Basques	Éric Lavoie
La Mitis	Isabelle Descoteaux
La Matanie	Pierre-Luc Sylvain
La Matapédia	Catherine Poirier

Départ

Les membres du DRMG désirent souligner l'implication précieuse de la docteure Jacynthe Vallée. Elle a siégé au comité de direction depuis 2007 et comme membre élu de 2013 à 2017.

Prenez note que la prochaine rencontre du DRMG aura lieu le 23 octobre 2018.

Nous vous souhaitons un bel automne et au plaisir de vous transmettre le prochain Info-DRMG.